

Document à retourner complété et signé,
par courriel à : inspe.smp@univ-tlse2.fr

Déclaration préalable de cumul d'activité

(loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, articles 25 septies et 25 nonies ; loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020, article 36 ; décret 2021-1424 du 29 octobre 2021)

Rappel : La déclaration doit être transmise au plus tard 15 jours avant le début de l'activité accessoire
Si l'activité accessoire ne correspond pas à l'un des types listés infra, il vous faut formuler une demande d'autorisation de cumul d'activités.

Activité principale à l'UT2J	
NOM Prénom :	
Statut	☐ Titulaire ☐ CDI ☐ CDD

Activité accessoire	
Rappel : Une déclaration par activité accessoire, pour une période comprise entre le 1^{er} septembre 2026 et le 31 août 2027.	
Identification de l'employeur secondaire	
Type d'activité accessoire (article L.123-3 du Code de l'éducation)	☐ Formation initiale et continue
	☐ Recherche scientifique et technologique, diffusion et valorisation
	☐ Orientation, promotion sociale, insertion professionnelle
	☐ Diffusion de la culture humaniste, scientifique, technique et industrielle
	☐ Participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche
	☐ Coopération internationale
Description de l'activité accessoire	
Périodicité	
Modalités de rémunération	☐ Taux horaire brut, précisez : ☐ Bénévole
	☐ Forfaitaire, précisez :

En signant la présente déclaration, je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Lieu et date :

Vu le :

La Responsable du Service du Personnel
et des Moyens Pédagogiques
de l'INSPE Toulouse Occitanie Pyrénées

Anne LINARES

*Insérez votre signature numérisée
avec la fonction "Remplir et signer"
d'Adobe Acrobat Reader*